

Berne, le 15 mai 2019 / communiqué de presse

**Le Conseil fédéral améliore la capacité concurrentielle des travailleurs âgés**

**Travail.Suisse, l’organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, se réjouit que le Conseil fédéral ait enfin pris des mesures concrètes pour encourager le potentiel de main-d’œuvre indigène. Cela fait des années que les partenaires sociaux nationaux en discutent avec le gouvernement dans le cadre de l’initiative pour lutter contre la pénurie de personnel qualifié. Les mesures comprennent le renforcement de l’employabilité des travailleurs et travailleuses de plus de quarante ans, un plus grand soutien pour les travailleurs âgés au chômage, des prestations transitoires pour les personnes en fin de droit à partir de 60 ans et une meilleure intégration sur le marché du travail des étrangers et étrangères résidant en Suisse. Travail.Suisse salue ces mesures qui sont des améliorations concrètes pour les travailleurs et travailleuses en Suisse.**

Les accords bilatéraux entre la Suisse et l’Union européenne procurent à la Suisse des avantages économiques par la participation au marché intérieur mais provoquent aussi simultanément une forte concurrence sur le marché du travail par la libre circulation des personnes. Il est dès lors déterminant d’avoir une protection effective des salaires et des conditions de travail tout comme un soutien plus fort aux travailleurs indigènes sur le marché du travail si l’on veut préserver le soutien de la population à la libre circulation des personnes. Le Conseil fédéral a pris aujourd’hui des mesures concrètes pour les travailleurs et travailleuses. « Un bilan de carrière gratuit, une analyse du potentiel et un conseil en orientation de carrière au milieu de la vie active sont des revendications exprimées depuis longtemps par Travail.Suisse dans le cadre de l’initiative pour lutter contre la pénurie de personnel qualifié et des conférences nationales sur les travailleurs âgés », se réjouit Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse. On va étendre et intensifier le suivi et le conseil pour les chômeurs âgés dans le cadre des Offices régionaux de placement (ORP). Et pour les personnes en fin de droit, il est prévu de faciliter l’accès aux mesures du marché du travail. De plus, des prestations transitoires pour les personnes en fin de droit âgées doivent venir empêcher le recours à l’aide sociale. « Le fait que l’on protège désormais les travailleurs âgés contre le risque de tomber à l’aide sociale et la pauvreté après avoir mené une longue carrière professionnelle s’imposait depuis longtemps », affirme encore Adrian Wüthrich.

Le Conseil fédéral a, aujourd’hui, amélioré les chances des travailleurs âgés sur le marché du travail. Il sera toutefois essentiel que les employeurs intensifient leur soutien à la formation continue des travailleurs et travailleuses et remplissent aussi leur devoir consistant à maintenir l’employabilité de leurs employé-e-s.

Pour Travail.Suisse, les mesures décidées aujourd’hui représentent un premier pas important pour une plus juste répartition des bénéfices de la libre circulation des personnes et un argument important pour lutter contre l’initiative pour la résiliation de la libre circulation des personnes de l’UDC.

Pour plus de renseignements :

Adrian Wüthrich, président / conseiller national, mobile : 079 287 04 93